

**Réponse aux questions
n° 42 de Mme Caroline Revaz (Le Centre/PVL)
relative à la lutte contre le harcèlement de rue
et**

**n° 45 de Mmes et MM. Amélie Baechler (Vert·e·s), Rana Bassil (PS), Stefania Boggian (Vert·e·s), Denise Cardoso de Matos (PS), Sophie Delaloye (PS), Fanny Delarze (PS), Benoît Dietrich (PS), Liliane Galley (Vert·e·s), Sonja Gerber (PS), Camille Goy (Vert·e·s), Guy-Noël Jelk (PS) Samuel Jordan (PS), Naïma Khamel Seewer (PS) Monica Mendez (Vert·e·s), Immaculée Mosoba (PS), Bettina Noll (Vert·e·s), Nadège Piller (PS), Claire Roelli (PS), Ilire Rrustemi (PS), Giulia Tognola (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS), Mathilde Vonlanthen (PS), Laurent Woeffray (PS), Simon Zurich (PS), Fabienne Menétrey (Vert·e·s) et Elisa Nobs (CG-PCS)
relative aux menaces envers les femmes apparues sur les murs et vitrines de la ville de Fribourg**

Résumé des questions

En séance du 14 décembre 2021, Mme C. Revaz posait la question suivante:

"En décembre 2020, deux étudiantes de la ville de Fribourg avaient pris l'initiative de sensibiliser au harcèlement de rue en dessinant à la craie des témoignages recueillis sur les réseaux sociaux. Elles avaient dû décliner leur identité à la police suite à un contrôle. A l'époque, le Conseil communal avait réagi dans les médias, notamment la RTS et avait déclaré "l'autorité publique est là pour faire respecter les valeurs communes que sont notamment la salubrité. Si tout le monde se met à dessiner sur le sol, cela risquerait de ne pas être une bonne manière de gérer en commun notre espace public".

Les 26 et 30 novembre derniers, les gérantes d'une boutique dédiée à la santé sexuelle, située à la rue de Lausanne, ont trouvé un appel au viol et des menaces de mort à l'encontre des femmes inscrits sur leur devanture.

Ma question est donc la suivante: est-ce que le Conseil communal a pris ou prévoit de prendre des mesures pour gérer notre espace public et faire respecter une valeur commune à la société qui est la sécurité des habitants, mais plus précisément des habitantes dans ces espaces publics?"

En séance du 14 décembre 2021, Mme F. Delarze posait la question suivante:

"Le 25 novembre, a lieu la 'Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes'. A Fribourg, plusieurs collectifs se sont réunis sur la place Georges-Python pour rendre hommage aux victimes et dénoncer ces violences.

Les jours suivant ce rassemblement, des messages violents appelant notamment au viol et au meurtre des femmes ont été inscrits à plusieurs reprises sur des vitrines et des murs du centre-ville de Fribourg.

Nos questions sont donc les suivantes:

- Quelles sont les mesures concrètes mises en œuvre ou soutenues par la Ville de Fribourg pour prévenir les violences à l'égard des femmes, y compris et en particulier les tentatives d'intimidation dans l'espace public, telles que commises ces dernières semaines?
- Existe-t-il une stratégie de lutte contre les violences à l'égard des femmes, qui serait élaborée en collaboration avec les associations et institutions locales et/ou le Canton?"

Réponse du Conseil communal

Ces questions ont principalement pour objet la stratégie communale en termes de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre les violences à l'égard des femmes. Elles posent également, de manière accessoire, la question de la compétence communale pour les infractions qui seraient commises en la matière.

La Ville de Fribourg s'est dotée d'une stratégie de lutte contre le harcèlement de rue qui englobe également la lutte contre les violences à l'égard des femmes sur la voie publique. Elle n'est cependant pas active dans la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes, celle-ci relevant au niveau étatique notamment de la mission du Bureau cantonal de l'Egalité et au niveau associatif notamment de Solidarité femmes. Mesures concrètes prises par la Ville:

Sur la base des résultats de l'étude sur le harcèlement de Rue menée par la HETS en 2020 sur mandat de la Ville de Fribourg, le Secteur de la cohésion sociale a élaboré un plan d'action pour lutter contre le harcèlement de rue. Ces mesures sont déployées progressivement dès 2021, sous réserve de l'approbation du budget par le Conseil général. Elles sont au nombre de sept:

1. Plateforme d'échange
2. Appels à projets
3. Adresses utiles
4. Actions de sensibilisation publiques
5. Actions de sensibilisation internes
6. Démarches participatives
7. Récolte de données

En 2021, les points 1, 3, 5 et 6 de la stratégie ont fait l'objet de réflexions et/ou de concrétisation.

Mesure 1: Groupe de travail et plateforme d'échange

Cette mesure s'articule sur deux plans d'action:

1. Constitué de représentant-e-s d'associations, d'institutions et des pouvoirs publics, un groupe de travail composé d'une dizaine de personnes se rencontre 3 à 4 fois par année dans un but consultatif (liste des membres en annexe). Il a pour mission de faire vivre l'action Harcèlement de rue en transformant les mesures en projets concrets, tangibles et réalisables. Ainsi, ce groupe sera en charge des appels à projets, de la coordination d'actions et d'évènements et de la validation du référencement des mesures sur le site internet et sur les autres supports de communication.

Le groupe de travail s'est réuni, en mars et en juin 2021, pour discuter du contenu de la page internet, de l'élaboration de plateforme d'échange et de l'implication de chaque acteur·trice dans le processus de dépôt de plainte et de suivi des victimes.

2. **Une plateforme d'échange** invitant plus largement les différents acteurs du domaine renforçant le réseautage et la collaboration. Ce réseau élargi regroupera toutes les personnes, organisations et administrations sensibilisées et souhaitant s'engager et se tenir au courant du projet. Pour tous ces acteurs et actrices, une plateforme numérique de partage de documents sera ouverte, à disposition et régulièrement mise à jour. Une rencontre annuelle est également prévue pour ce réseau. Malheureusement, cela n'a pas pu être le cas à cause des absences maladie et accident qui ont grandement impacté le secteur de la Cohésion sociale depuis l'automne. Un brainstorming a cependant déjà eu lieu entre la Cohésion sociale, les associations Mille Sept Sans et Genre Nocturne, afin de définir le but et la forme de la rencontre de cette plateforme.

Mesure 3: Adresses utiles

Une page sur le site internet de la Ville sera dédiée au harcèlement de rue. Elle référencera notamment les offres des associations, institutions et pouvoirs publics travaillant sur la thématique. En parallèle, ces informations seront diffusées auprès du public sous forme imprimée.

Le site internet est toujours en cours de réalisation au sein du groupe de travail. Une base de données des organisations compétentes est en train d'être établie. En outre, une grande attention est portée au processus d'accompagnement des victimes afin qu'elles puissent déposer plainte dans le contexte le plus favorable. Parmi toutes les organisations actives dans la lutte contre le harcèlement de rue, il s'agira de définir lesquelles mettre en premier contact.

Mesure 5: Actions de sensibilisation internes

La Cohésion sociale a rencontré la Police cantonale fribourgeoise qui a mis en place la plateforme H.A.T.E. et qui prévoit également de mettre en place des formations internes de sensibilisation. Des modalités de collaboration ont été discutées et vont se concrétiser.

La Cohésion sociale a également sollicité la Police locale qui, bien que n'ayant pas d'autorité en matière de harcèlement de rue, souhaite participer à des formations de sensibilisation afin de développer une écoute active des victimes de HdR, et s'il y a lieu, les orienter vers les structures adéquates.

Mesure 6: Démarches participatives

L'aménagement de certains lieux (tels qu'arrêts de bus, parcs, etc.) peut contribuer à ce que l'ensemble des usager·ère·s s'y sente à l'aise. La thématique sera désormais mieux prise en compte dans le cadre des démarches participatives mises sur pied lors de projets d'urbanisme.

Dans le cadre d'un projet de rénovation de la place de jeu du Domino (en cours), une démarche participative a été développée par le Centre d'animation socioculturelle de Pérolles en collaboration avec la Ville et l'Association "Habiter Pérolles". Dans ce cadre, un "focus femmes" a été organisé le 24 mars 2021 en collaboration avec l'association Mille Sept Sans. Des recommandations pour un accès plus inclusif au Parc du Domino ont été transmises au Service d'urbanisme et d'architecture.

Les mesures 2 (appels à projets) et 4 (actions de sensibilisation publiques) vont être mises en œuvre prochainement. La mesure 7 (récolte de données) sera réalisée en fin de législature.

Lorsque les actes concernés sont constitutifs d'infractions (dommages à la propriété, injures, voie de fait, discrimination et incitation à la haine), il appartient en premier lieu à la victime de porter plainte auprès de l'autorité pénale compétente. C'est ce qu'ont précisément fait les commerçants dont les vitrines ont été souillées par les messages violents qui ont été inscrits à la suite de l'évènement du 25 novembre écoulé.

Der Gemeinderat verurteilt jegliche Gewalt, Gewaltandrohung und Diskriminierung und unterstützt die Weiterführung der oben beschriebenen Strategie, die Zusammenarbeit mit den Beteiligten und ermutigt Betroffene Hilfe zu holen.

Bien que le Conseil communal réproue fermement et politiquement ce genre d'agissements, il rappelle que la compétence communale dans ce domaine est extrêmement réduite, puisqu'elle se limite aux interdictions prévues par le règlement général de police, lequel vise à garantir le respect de l'ordre, la sécurité, la salubrité ou encore la moralité publique sur le domaine public. Entrent notamment dans ce cadre les éventuelles inscriptions ou autres souillures qui pourraient être faites au sol ou sur des édifices communaux, pour autant qu'il en résulte un dommage. Tel n'était pas le cas lors de l'affaire des inscriptions à la craie de témoignages recueillis sur les réseaux sociaux, visant à sensibiliser au harcèlement de rue, car les inscriptions pouvaient être facilement effacées et ne constituaient donc pas une infraction. Aucune suite pénale n'a donc été donnée dans ce cas.

Il est enfin à noter que les Services communaux effacent systématiquement toutes les inscriptions contraires à la moralité ou à l'ordre juridique en général qui sont apposées sur des immeubles en propriété communale ou sur l'espace public. Sur le domaine public, la Ville est en outre compétente pour sanctionner les auteurs sur la base du règlement général de police s'il en résulte un dommage (souiller le domaine public). Il faut toutefois que ces derniers aient au préalable pu être identifiés et appréhendés en flagrant délit, ce qui est malheureusement rarement le cas.

Partie prenante	Prénom, Nom	Fonction	Institution
Cohésion sociale	Ula Stotzer	Déleguée, Chef de projet	Ville
Cohésion sociale	poste mis au concours	Coordinatrice de projet	Ville
Communication	Hoang Anh Nguyen	Spécialiste communication	Ville
Association Mille sept sans Fribourg	Lorraine Coquoz	Membre du comité	Association
Bureau de l'égalité entre femmes et homme et de la famille	Geneviève Beaud Spang	Directrice	Canton
Centre de consultation LAVI pour les femmes / Solidarité Femmes	Ramona Marti	Intervenante sociale	Canton
Service du médecin cantonal Centre fribourgeois de santé sexuelle	Vanessa Michel	Cheffe de projet Stratégie cantonale santé sexuelle	Canton
Pallas	Natalie Uhlmann		Association
Police locale	Alain Grossrieder	Sergent de Ville	Ville
REPER: travailleurs de rue	Margaux Amstutz	Travailleuse sociale de rue	Association
Sarigai	Gonzague Bochud	Président	Association